

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

8 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

du 30 janvier 2020

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 30 janvier 2020 à 16 H 30**
à la Mairie de FAVARS

Délégués présents :

Messieurs VAUX et VIALLE (CHAMEYRAT)
Monsieur VERGNE (CHANTEIX)
Madame GUILLAUMIE et Monsieur FOUCHÉ (CORNIL)
Messieurs JAUVION et DELVERT (FAVARS)
Madame FARFAL et Monsieur ROUBERTOU (LE CHASTANG)
Messieurs CHASTANET et DUQUAY (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et DELBOS (ST HILAIRE PEYROUX)
Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)
Messieurs GOLFIER et SOULARUE (STE FEREOLE)
Madame PATRAUD et Monsieur MANIERE (VENARSAL)

Délégués absents et excusés :

Madame BORIE (ST HILAIRE PEYROUX), Monsieur DAUDY (STE FEREOLE)

Délégué absent :

Monsieur BOURDET (CHANTEIX)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat
(Monsieur TOCK est excusé)

Monsieur DELAGE donne la parole à Madame GERAUD concernant les modes de convocations aux réunions du Comité Syndical et la possibilité de recevoir le compte-rendu par mail à domicile.

Chaque délégué est invité à remplir une fiche de demande et la remettre à l'issue de cette réunion.

I. Fixation de l'indemnité de fonction de Monsieur le Président

Monsieur DELAGE se retire de la séance, Monsieur DELVERT 1^{er} Vice-Président prend la présidence pour cette délibération. Monsieur DELVERT indique que le Comité Syndical fixe l'indemnité de fonction maximum brute du Président suivant le barème des indemnités de fonctions des élus des établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre appartenant à la strate de population totale en habitants comprise entre 10 000 et 19 999 habitants. Cette décision entre en vigueur le 07 janvier 2020, date de l'élection de Monsieur DELAGE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de verser 17,32 % de l'indemnité allouée par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique.

II. Désignation des membres de la Commission des Marchés Publics

Monsieur DELAGE reprend la présidence de la séance. Il rappelle que la Commission des Marchés Publics n'a aucun pouvoir décisionnaire, elle étudie les propositions et formule des avis lors des réunions du Comité Syndical. Elle est formée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Messieurs DELVERT, DUPAS et VIALLE sont désignés membres titulaires.

Messieurs CHASTANET, FOUCHÉ et GOLFIER sont désignés membres suppléants.

III. Le point sur les travaux en cours et à venir

En l'absence de Monsieur TOCK (SOCAMA), Monsieur le Président demande à Monsieur PLANAS de faire le point sur les travaux.

- Les travaux Route de Brive sur la commune de Sainte-Féréole sont terminés depuis quinze jours.
- Le déplacement de la canalisation au Bois l'Escure à Saint Germain les Vergnes vient de se terminer.
- Les travaux de la tranche 3 pour la sécurisation sur Sainte-Féréole vont démarrer la semaine prochaine.
- Les travaux de la Rue des Ecoles à Saint-Mexant commenceront pendant les prochaines vacances scolaires.

Les travaux en attente :

- Le raccordement du Moulin de Milan (Venarsal).
- Le renforcement du réseau à Lavalgrière (Saint-Mexant).
- Refaire le réseau Rue des Camélias (Saint-Mexant) en profitant de la réfection du revêtement.
- Une étude est en cours pour le déplacement d'une canalisation sur le secteur des Pouges à Saint-Clément.
- Travaux sur l'interconnexion Chameyrat/Favars
- Réhabilitation de la station des Fraux (Le Chastang)
- Tranche 4 sur Sainte-Féréole
- Le diagnostic sur Cornil est en cours et permettra d'avoir un schéma directeur.
- Un captage est à refaire à Chameyrat

IV. Convention de fourniture en gros d'eau potable à la commune de Cornil

Par convention visée par l'ensemble des parties le 15 juillet 2019, Le Syndicat Mixte BELLOVIC a mis en œuvre une vente d'eau en gros afin d'alimenter une partie de la Commune de Cornil par le point de livraison situé au lieu-dit « Les Quatre Routes » sur la Commune d'Aubazine et selon le tarif délibéré par le Syndicat Mixte BELLOVIC et le Concessionnaire pour sa part.

La Commune de Cornil ayant adhéré au Syndicat mixte des eaux du Maumont à compter du 31 décembre 2019 pour la compétence eau potable, un avenant à cette convention a pour objet de remplacer la Commune de Cornil par le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont dans ses droits et obligations jusqu'au terme de la convention au 31 décembre 2030.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité, accepte que le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont remplace la Commune de Cornil dans les droits et obligations conférés par la convention jusqu'au terme de celle-ci au 31 décembre 2030 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

V. Divers

- Le site internet du Syndicat est en cours de mise à jour. Monsieur le Président demande à chacun de vérifier les informations concernant leur commune.
- Les factures d'eau partiront début février avec une limite de paiement au 15 mars.
- Une convention va être signée avec la Mairie de Sainte-Féréole : La Mairie va refaire le réseau d'eaux pluviales, une mutualisation de tranchée permettra de renouveler le réseau d'eau potable (environ 150m et 7 branchements).

- Monsieur le Président rappelle aux délégués que les travaux programmés sur leur commune doivent être signalés au Syndicat.
- Concernant l'agrandissement du siège : les branchements électriques et la pose de la climatisation sont terminés. Les peintures sont en cours. La fin des travaux est prévue, par l'architecte, pour le 15 février. Les prochaines réunions auront donc lieu dans la nouvelle salle du Syndicat.
- Concernant les relèves sur les nouvelles communes : La relève est en cours sur Chameyrat, celle de Cornil aura lieu mi-février, en octobre pour le Chastang. Le rapatriement des données est compliqué pour deux des communes, les données concernant le Chastang sont en cours de traitement par Cerig. Afin de ne pas pénaliser les abonnés les relèves ont lieu mais les dates d'envoi des factures ne sont pas connues.
- Monsieur le Président informe qu'un arrêté de délégation de signature va être pris afin de palier à une éventuelle absence. Monsieur DELVERT (1^{er} Vice-Président) et Monsieur DUPAS (2^{ème} Vice-Président) auront délégation de signature.
- Monsieur VIALLE demande que l'atelier des agents techniques de Chameyrat soit équipé d'internet pour la télésurveillance. Monsieur le Président donne son accord.